

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CEVENNE DES HAUTS GARDONS
SEANCE DU 22 JUILLET 2011**

Les délégués de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons se sont réunis vendredi 22 juillet à 18 h 00 à la mairie de Bassurels sous la présidence de Monsieur Hubert **PFISTER**, Président.

Etaient présents : Josette **GAILLAC**, Monique **PASTRE**, Jean-Max **ANDRE**, Jean-Claude **PIGACHE**, Marianne **PASCAL**, Françoise **SAINT-PIERRE**, Noëlle **PRATLONG**, Jean **VALMALLE**, Etienne **DIVOUX**, François **FAURE**, Evelyne **SAINT MARTIN**, Michèle **MANOA**, Gérard **CROUZAT**, Jean-Pierre **HOURS**, Michel **SALLES**, Michel **LOUISNARD**.

Pouvoirs : Pierre **FESQUET** pouvoir à François **FAURE**, Annie **GOISET-PASCAL** pouvoir à Evelyne **SAINT MARTIN**, Jérôme **GALTIER** pouvoir à Josette **GAILLAC**.

Absents : Véronique **GUELAUD**, Michel **COLRAT** (excusé), Sandrine **MARMEYS**, Jean **HANNART**, Marguerite **JULLIAN** (excusée), Pierre **PLAGNES**.

Monsieur Jean Claude PIGACHE a été nommé secrétaire de séance.

1. Présentation d'Amandine Llorca :

Amandine Llorca est la nouvelle secrétaire générale de la Communauté de communes. Elle a pris ses fonctions lundi 18 juillet, avec l'assistance de Richard Bouat. Le Président remercie Amandine Llorca d'avoir rejoint la Communauté de Communes.

Amandine Llorca prend la parole pour se présenter : expérience : elle a travaillé pendant 5 ans à la Communauté de Communes du Pays de Couiza dans l'Aude, 25 communes et 4 800 habitants, elle parle aussi de son cursus universitaire : IUP administration des Collectivités Territoriales et DESS en Développement Durable.

Elle propose de rencontrer individuellement les élus de chaque commune. Elle remercie Richard Bouat et compte sur le soutien des élus pour la réussite des projets et la continuité de la Communauté de Communes.

Richard Bouat précise que Mlle Llorca mute sur un poste de technicien principal de 2^{ème} classe et qu'il conviendrait donc de créer ce poste, puis de la nommer sur le poste d'attaché. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Il est également nécessaire de créer la prime de fonction et de résultats (PFR) pour abonder son salaire prévu à l'embauche. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

2. Approbation des comptes rendus des conseils communautaires des 27 juin et 8 juillet : à l'unanimité.

3. Intercommunalité et PLUI :

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été présenté à la Communauté de Communes lors du conseil communautaire du 27 mai. Celle-ci avait 2 mois pour approuver ce schéma. Le Président avait proposé que chaque commune délibère pour savoir si elle souhaitait rester, partir ou voir modifier le périmètre de la CC.

La Communauté de Communes est dans un moment charnière. Avec le SDCI, c'est un changement de dimension. Il faut maintenant confirmer le SDCI. Le Président donne la parole à chaque commune :

- Saint Martin de Lansuscle : a délibéré et souhaite rester sur le périmètre de la Communauté de Communes, et qu'il reste tel qu'il est avec 8 communes.

- Le Pempidou : n'a pas encore délibéré, il avait engagé une réflexion sur la demande du Préfet, sous forme de consultation de la population, il en a résulté un souhait général de partir de la Communauté. La commune en a fait part au Préfet qui n'a pas pris en compte ce résultat dans le SDCI.

La Commune a conscience que dans un proche avenir, elle restera dans la Communauté de Communes, même si elle se sent excentrée sur le plan géographique. Dans l'hypothèse d'un changement, le Pompidou n'envisagerait pas d'aller vers la Communauté de Communes de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes, mais plutôt se rapprocher de Florac.

- Saint Etienne V.F. : n'a pas encore délibéré, mais le fera prochainement. M. Crouzat exprime à titre personnel : il est relativement satisfait que la Communauté de Communes ne s'associe pas avec quelqu'un d'autre, il n'est pas favorable à l'idée d'aller ailleurs mais sur un plus long terme, l'hypothèse de s'associer à la CC de la Vallée Longue et du Calbertois en C. lui paraît recevable.

- Gabriac : n'a pas délibéré, mais a lancé le débat. La majorité est pour rester dans la Communauté de Communes. Personnellement, M. André est d'accord pour un agrandissement vers la CC de la Vallée Longue et du Calbertois en C., ce qui pour lui est cohérent au niveau du territoire.

- Molezon : n'a pas délibéré mais souhaite rester dans l'actuelle CC.

- Bassurels : a délibéré favorablement pour rester dans la Communauté, mais n'est pas pour un agrandissement vers la Vallée Longue.

- Moissac : n'a pas délibéré ni lancé le débat. M. Faure fait observer que la Communauté de Communes de la Vallée longue et du Calbertois en Cévennes pourrait aussi nous rejoindre.

- Sainte Croix V. F. : n'a pas délibéré, mais le fera au prochain conseil. A priori elle resterait dans la CC.

Chacun est prêt à travailler au sein de la Communauté de Communes, mais souligne qu'en cas de modification du périmètre, il y aurait des risques d'éclatement.

Certains dossiers : Contrat Educatif Local, Contrat Enfance Jeunesse, offrent déjà la possibilité de fonctionner en partenariat avec d'autres communautés de communes. Tout en maintenant notre cohérence territoriale, il est possible et souhaitable d'envisager de nouveaux partenariats et de s'associer à d'autres CC sur des dossiers spécifiques

La réflexion sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a commencée en 2009 : délibération du 25 mai 2009 sur la démarche PLUI pour commencer un travail de réflexion sur la question.

La décision des élus communautaires prise lors du conseil du 27 mai 2011 de délibérer sur la même base que les communes du Pompidou et de Bassurels pour le transfert de la première phase d'étude du PLU (diagnostic et PADD) uniquement ne peut pas s'appliquer. En effet, le transfert de la compétence « élaboration du PLU » doit être complet. D'autre part, les premières études menant à la création d'un PLU pourraient être portées par la CC, sans transfert de compétence, mais dans ce cas nous ne pourrions pas bénéficier des financements prévus dans le cadre de l'élaboration d'un PLU. Ainsi il est proposé de mener une nouvelle phase de concertation dans l'objectif de parvenir au transfert de la compétence.

Il faut d'abord commencer par l'élaboration d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable, PADD, clé de voute du PLUI. Le projet de territoire est une action volontaire et réfléchie, avec une démarche participative et la nécessité de mener nous-mêmes cette démarche, tant on sait que moins la population locale est associée à la définition du projet plus la cohésion du territoire à tendance à disparaître. D'où la nécessité d'avoir une vision commune du territoire, d'anticiper les besoins du futur. Et affirmer les caractéristiques et spécificités du territoire. Il faut donc réfléchir à l'évolution de la ruralité en suivant 2 axes :

- Conserver le potentiel agricole, les terres agricoles prairies et pâtures, et l'élevage
- Prendre en compte la multifonctionnalité de l'espace rural : production agricole mais aussi lieu et cadre de vie conjuguant habitat permanent et espace de détente et de nature.

Le développement d'un territoire rural ne se limite plus à l'élevage et à l'agriculture, il passe aussi par une réflexion approfondie sur la pluriactivité.

Notre territoire est encadré par 4 dispositifs de protection de l'environnement : le Parc National des Cévennes, Réserve de Biosphère, Patrimoine Mondial de l'Unesco, et Natura 2000, ce qui peut être contraignant pour le développement de l'urbanisme.

Nous voulons que le territoire soit autonome pour son développement et ses actions, non dépendant d'une agglomération ; et avec 1 800 habitants, il est plus facile à appréhender. Il faudra cependant être vigilant sur la cohésion des attentes de la population.

Il faut donc que les élus et municipaux et intercommunaux s'investissent, afin de constituer une commission PLUI. L'agent de développement Floriane Rouge, propose une réunion à l'automne avec la CC du Haut Allier (qui a déjà commencé l'élaboration d'un PLUI), la DDT et le PNC. A l'issue de cette réunion, on pourra faire une nouvelle proposition de transfert de la compétence élaboration du PLU, soumise à la validation des communes.

Le Président précise qu'il souhaite valoriser l'ingénierie des agents de développement de la CC, et notamment la dimension d'animateur territorial. Il souhaite créer un emploi local plutôt que de faire appel à un bureau d'études qui ne connaît pas le territoire. L'aide du CAUE et du PNC serait idéal pour aider les communes sur la réflexion sur le PLUI, son intérêt et ses objectifs, surtout si nous parvenons à avoir un stagiaire.

4. Travail du Secrétariat :

Le président remercie une nouvelle fois Richard Bouat pour son soutien et sa présence au secrétariat. Richard Bouat prend la parole : il rappelle ses missions à la CC : l'intérim entre le départ et l'arrivée des secrétaires générales, l'élaboration des budgets 2011, et l'analyse des difficultés et faire les propositions d'amélioration.

Il propose 2 solutions pour améliorer la situation :

- Hiérarchiser les projets : en effet la CC est très dynamique et a beaucoup de projets, mais ne peut pas tout faire en même temps, tant d'un point de vue moyens humains que d'un point de vue budgétaire : il faut : **établir des priorités** grâce notamment à des plans pluriannuels d'investissement et mettre en place les fond de concours et.
- Il y a beaucoup de problèmes de gestion du personnel face à tous ces projets, et un déficit au niveau du travail du secrétariat : les tâches administratives sont trop nombreuses pour une seule personne, il existe un déséquilibre entre le volume des tâches et le temps de travail disponible.

L'augmentation du temps de travail administratif pour libérer la secrétaire général semble indispensable.

Tâches administratives et temps de travail qu'elles représentent :

- Facturation de la station carburant : 1/4 temps
- Facturation des OM (+ réclamations : travail épuisant) : 1/3 temps
- Facturation du VVF : 1/4 temps
- Compta et relation avec la Trésorerie : 1/4 temps
- TVA, gestion des contacts avec les entreprises, maintenance technique : 5% temps
- Suivi des conseils, CR, délibérations : 10h
- Gestion du personnel, plannings, heures, congés, carrières : 20h hebdomadaires
- Suivi des subventions, secrétariat pour les agents de développement : 1/2 temps
- Accueil physique et téléphonique : 10% temps
- Gestion de la Paie et charges sociales : 20% temps
- Gestion des archives, archivage : 2mois à temps plein.

Amandine Llorca prend la parole : elle est surprise et inquiète des difficultés actuelles de la CC. Il faut réorganiser et consolider l'équipe administrative, il faut agir dès maintenant, car la situation est trop difficile pour continuer ainsi. Il ne faut pas reproduire la même situation qu'avec la précédente secrétaire.

Amandine LLORCA et Richard BOUAT ont fait une simulation financière sur les frais de personnel :

Frais de personnel prévisionnel pour 2012

	Prévu	Réalisé	CNASEA	Dépenses nettes
2010	449 380 €	448 976 €	107 119 €	341 857 €
2011	464 500 €	428 000 €	52 000 €	376 000 €
2012	370 000 €	370 000 €	7 000 €	363 000 €

Masse salariale prévisionnelle en 2012 :

Employé administratifs CC	Temps de travail
Amandine LLORCA Attachée	35 h
Christelle Jullian	28 h
Muriel Gras	28 h
Christel Fratto	20 h (CAE 6 mois)
Floriane Rouge	24h30
Christine Bussière	17h30
Luc Capon	35 h
Fanny Berdère	17h30

Employés technique	Temps de travail
Gil Plantier	24 h
Jérôme Causse	1 500 € par an
Patrick Roux	9 h
Alain Benoit	35 h
Denis Petitpré	35 h
Jacques Valmalle	35 h

Employés du VVF	Temps de travail
Antoine Frimas	35 h
Déborah Bolivar	20 h
Christine Plantier	
Marie Lou Nory	7h
Yohan Martino	7 h
Corinne Moitié	35 h (pour 2 mois)
Hélène Dubois	26 h
Carole Meunier	17h30

Avec tous ces agents, il faut absolument structurer et organiser le travail et le suivi du personnel.

Les élus souhaitent que le tableau des charges financières du personnel soit complété par celui des recettes pour le prochain conseil.

Se pose aussi les questions de l'espace de travail, de la réorganisation des bureaux, de la confidentialité, de l'accueil, de l'accès aux moyens techniques...

Pour les agents de développement, certaines tâches peuvent être effectuées par le secrétariat général pour libérer du temps pour les projets. Il faudrait évaluer les besoins et les moyens par opération.

La commission finances et la commission ressources humaines se réuniront vendredi 29 juillet à 17h pour répondre à toutes ces questions et prendre des décisions sur le personnel. **Le conseil mandate la Commission finances pour prendre les décisions sur le personnel, et demande que toutes les communes soient représentées.**

5. Piboulio :

La demande de FNADT a été validée à hauteur de 150 000 € (courrier du Premier Ministre du 27 juin 2011). Afin de boucler le plan de financement, une demande de subvention complémentaire au Conseil Général est nécessaire. Certains élus proposent plutôt une demande complémentaire au GAL.

Le débat est lancé. Il en résulte que le Conseil Communautaire mandate la Commission Finances pour redéfinir le Plan de Financement.

6. Epicerie/Boulangerie du Pompidou :

Le Président informe le Conseil que la signature chez le notaire se fera très prochainement.

Suite à l'appel à candidature animé par Relance, la Commune du Pompidou et la CC, un couple a été retenu pour la reprise de l'E/B. M. et Mme Thuret de Perpignan, souhaitant s'installer en Lozère et créer une activité artisanale et commerciale dans un petit village. Prochaine rencontre au Pompidou le 9 aout.

Une réunion de travail a eu lieu le 20 juillet avec le maître d'œuvre pour établir le calendrier prévisionnel de l'opération :

- Consultation des entreprises : septembre
- Attribution des marchés : mi-octobre
- Travaux : novembre décembre
- Achèvement des travaux : début 2012

Afin de respecter ce calendrier, le Conseil communautaire décide de lancer la consultation des entreprises pour les deux marchés de travaux :

- Aménagement du commerce 7 lots : 64 010 €
- Aménagement du logement 4 lots : 23 710 €
- Et quelques ajouts sous forme d'options

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire décide également de lancer la consultation du coordinateur SPS et bureau de contrôle si nécessaire. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

7. Point info sur le projet d'éco quartier à Saint Etienne V.F. :

Une réunion avec l'association Hameaux Durable en Cévennes a eu lieu à Saint Etienne V.F. le 1^{er} juillet dernier afin de définir les attentes de la commune et ses objectifs en termes de création de nouveaux logements (accès à la propriété/location).

La commune de Saint Etienne V.F. souhaiterait qu'une étude de faisabilité soit lancée pour la création d'un éco quartier dans le village (terrain communal situé au-dessus de la salle polyvalente).

La CC pourrait s'inscrire dans un appel à projet régional sur les Nouvelles Formes Urbaines Durables (financement à 70% de l'étude, recherche de financements complémentaires auprès du GAL Terres de Vie et du Conseil Général en cours).

Il faut faire appel à un bureau d'étude. Reste la question du maître d'ouvrage : est-ce la commune ou la CC ?

La CC a vocation à porter les projets pour les communes sauf si celles-ci souhaitent réaliser elles-mêmes le projet. L'étude pourra se faire en liens étroits avec les agents de développement de la CC. Il faut aussi faire la différence entre l'étude de faisabilité et la réalisation d'un projet.

Le Conseil communautaire décide de porter l'étude de faisabilité pour un éco quartier sur la commune de Saint Etienne V.F. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Le Conseil communautaire décide de constituer un groupe de travail pour rédiger le cahier des charges de la consultation et préparer la réponse à l'appel à projet. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

8. OCAGER :

Mise à disposition des terres du Martinet : le Conseil doit prendre une délibération pour approuver la convention pluriannuelle d'exploitation agricole, proposée par l'ONF, sur les parcelles G 629, 631, 635, commune de Saint Etienne V.F., en partie : environ 5 000 m² exploitables, pour définir le coût de la location annuelle : 25 € et pour autoriser le Président à signer cette convention. **Délibération votée à l'unanimité.**

Un avenant à cette convention est à étudier pour notamment intégrer au projet l'élevage de lapins et de poules.

Financement de l'OCAGER :

Contrairement à ce qui été prévu et pour des raisons de changement de la réglementation par rapport à la TVA, l'opération ne sera pas prolongée (solde au 31 août 2011). Nous avons pu justifier des 90 journées d'animation assurées en interne par Floriane Rouge et Christine Bussière, et les autres dépenses seront aussi prises en compte. Par contre, le contrat de prestation conclu avec la Chambre d'Agriculture ne sera pas honoré entièrement : 15 journées effectuées au lieu des 25 prévues.

La Région, chef de file de ce dispositif, nous propose de déposer un second dossier pour une seconde phase de l'OCAGER sur le même budget (environ 25 000 €) où nous pourrions faire apparaître les journées d'agents de développement et ne pas forcément prévoir de prestations extérieures. Ce dossier sera préparé à l'automne avec la commission agriculture.

9. Maison Chaptal :

Suite à la consultation des entreprises pour le lot « serrurerie », une seule offre ayant été proposée, le Conseil communautaire décide d'attribuer le lot « serrurerie » pour le commerce à l'entreprise Prunonosa 6 715 € HT. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Le lot « couverture » ne peut pas être pourvu par défaut d'offre.

Une réunion avec les entreprises retenues et le maître d'œuvre sera organisée très prochainement pour planifier les travaux.

10. Atelier de transformation végétale :

Présentation de l'Avant-Projet Détaillé (APD) : montant des travaux : 156 038 € HT (augmentation de 7 112 € HT par rapport à mars 2009, couvert par les divers et imprévus).

Le Conseil communautaire valide l'APD et lance la consultation des entreprises. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Calendrier prévisionnel de l'opération :

- Consultation des entreprises : septembre
- Analyse des offres et attribution des marchés : octobre
- Travaux : environ 6 mois
- Achèvement des travaux été 2012

11. Décisions modificatives :

DM sur le budget général :

- *Dépenses de fonctionnement* : transfert de 7 800 € du personnel non titulaire et autres charges à personnel extérieur, car le salaire de Richard doit être prévu sur le personnel

extérieur puisqu'il est employé par le CDG et mis à disposition sur la CC : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

- *Recettes de fonctionnement* : transfert de 109 000 € de recettes par les communes membres à mise à disposition du personnel de la CC. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

La question du coût de la mise à disposition des agents administratifs sur les communes est abordée. Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas faire payer les communes pour cette mise à disposition.

DM sur le budget du VVF :

- *Dépenses de fonctionnement* : il faut transférer 600 € pour annuler des titres fait en 2009. **Délibération adoptée à l'unanimité.**
- *Dépenses d'investissement* : il faut rembourser une caution de 500 € transfert en recettes. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Pour ce budget, l'emprunt a été prévu à hauteur de 26 000 €. D'après R. Bouat, il faudrait plutôt prévoir 74 000 € d'emprunt pour couvrir le déficit d'investissement. Reporté au prochain conseil.

Le Conseil est informé que Mlle Hélène Dubois n'a plus que 109h à faire sur son contrat CAE. Il est proposé de prolonger son contrat de 6h jusqu'à la fin de l'année et de le faire passer à 26h. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Pour Sylvie Martino, son contrat CAE arrive bientôt à échéance, il faut le renouveler : prolongation de 6 mois de son contrat CAE. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

12. Règlement intérieur :

Il est nécessaire d'avoir un cadre réglementaire. Evelyne Saint Martin a rédigé, et travaillé sur ce règlement. Elle va le voir avec la nouvelle Secrétaire Générale Amandine LLORCA.

Le président informe les élus qu'il a fait une note de service sur la consommation d'alcool et de substances psycho actives et sur le droit de retrait qu'il a fait signer par tous les agents de la CC.

Le président parle également de la situation de M. Frimas. Il informe les élus qu'il a pris rendez-vous avec cet agent pour évoquer les difficultés rencontrées. Il explique que cet agent a besoin, comme tous les autres, d'un cadre de travail précis. L'incompréhension qui s'est instaurée vient du manque de définition du cadre de travail. Le Président insiste sur l'importance de revenir à plus de rationalité et d'objectivité sur les faits.

Le devoir des élus est de fournir des cadres précis pour le travail des employés de la Communauté de Communes.

13. Questions diverses :

- Bureau d'étude pour l'étude de faisabilité du Martinet : les choses sont trop superficiellement abordées par le bureau d'étude, le dossier est insatisfaisant il est proposé de reprendre rendez-vous avec le bureau d'études afin d'améliorer cette étude.
- Natura 2000 : la nouvelle lettre d'information sur Natura 2000 est achevée et sera distribuée à l'ensemble de la population. La Phase animation est commencée. La commission agriculture invitera Jean Claude Pigache et Luc Capon pour étudier la proposition que la CC devienne l'opérateur agro environnemental du projet.
- **Mme Françoise Saint Pierre informe le Conseil que M. Claude Forgeot a démissionné de son poste d'élu communal et donc intercommunal. Il sera remplacé prochainement.**

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, la séance se termine.